



**BIO-UV Group**  
**Société Anonyme au capital de 10 346 993 euros**  
**Siège social : 850, Avenue Louis Médard, 34400 Lunel**  
**527 626 055 R.C.S. Montpellier**

**RAPPORT SEMESTRIEL 2024**

## ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

### Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

<b>Président du Conseil d'administration :</b>	Laurent-Emmanuel MIGEON <sup>1</sup>
<b>Administrateurs :</b>	Vincent QUERE <sup>2</sup> (administrateur indépendant) Thierry CARLES <sup>3</sup> Sylvie ROUSSEL <sup>4</sup> (administrateur indépendant) Simon MARSHALL <sup>5</sup> Xavier BAYLE <sup>6</sup> Stéphanie LE BEUZE <sup>7</sup> (administrateur indépendant)
<b>Censeur :</b>	Bertrand FOLLIET <sup>8</sup>

### Comités

A la date du présent rapport, lors du Conseil d'administration du 21 juin 2023 un comité des rémunérations et un comité stratégique a été institué par le Conseil d'administration, conformément à ce que les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient.

---

<sup>1</sup> Le mandat d'administrateur de Laurent-Emmanuel MIGEON a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 26 juin 2024, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

<sup>2</sup> Vincent QUERE a été nommé en qualité d'administrateur par l'Assemblée générale du 26 juin 2024, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

<sup>3</sup> Le mandat d'administrateur de Thierry CARLES a été renouvelé par l'Assemblée générale du 26 juin 2024, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

<sup>4</sup> Le mandat d'administrateur de Sylvie ROUSSEL a été renouvelé par l'Assemblée générale du 26 juin 2024, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

<sup>5</sup> Le mandat d'administrateur de Simon MARSHALL a été renouvelé par l'Assemblée générale du 26 juin 2024, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

<sup>6</sup> Le mandat d'administrateur de Xavier BAYLE a été renouvelé par l'Assemblée générale du 26 juin 2024, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

<sup>7</sup> Stéphanie LE BEUZE a été nommée en qualité d'administrateur par l'Assemblée générale du 26 mai 2023, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

<sup>8</sup> Bertrand FOLLIET a été nommé en qualité de censeur par l'Assemblée générale du 26 juin 2024, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## **Comité de Direction**

A ce jour, ce comité est composé de 4 personnes et est piloté par le PDG, Laurent-Emmanuel MIGEON :

- Directeur R&D : Xavier BAYLE
- Directeur des opérations : Gilles WALLEZ
- Directeur des ventes & marketing : Simon MARSHALL
- Directeur des Finances et fonctions support : Sébastien MARIN-LAFLECHE

## **RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE**

### **Le Groupe BIO-UV**

#### **I.1.1 Description des activités du Groupe BIO-UV**

Créé en 2000, BIO-UV Group conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau par ultraviolets (UV), pour répondre à l'enjeu majeur que représente le traitement de l'eau au niveau international, dont le développement est porté par des problématiques sanitaires, économiques et environnementales. Le Groupe, renforcé par les acquisitions de CORELEC et de TRIOGEN, maîtrise intégralement les technologies de désinfections par UV (moyenne et basse pression), électrolyse de sel, Ozone, et AOP, afin d'être en mesure de fournir les solutions attendues par ses clients, ce qui lui permet d'adresser 3 marchés :

- Le marché terrestre constitué des segments :
  - récréatifs sur lequel BIO-UV Group est :
    - numéro 1 en France et en Europe pour le traitement par UV des eaux de piscines résidentielles sans chlore, pour le marché public et semi public de la déchloration en bassins collectifs ainsi que pour les aquariums publics,
    - et numéro 2 en France pour le traitement des piscines résidentielles par électrolyse de sel ;
  - industriels et municipaux, recouvrant les applications liées aux activités d'aquaculture, des eaux de process industriels et de rejets, de potabilisation, de traitement des effluents, de réutilisation des eaux usées (REUSE).
- Le marché maritime du traitement des eaux de ballast de navires à travers la gamme BIO-SEA, imposant depuis 09/2017 à tous les bateaux de disposer d'un équipement de traitement.

Cotée en bourse depuis le 10 juillet 2018 sur le marché Euronext Growth® Paris, BIO-UV Group poursuit son développement grâce à une force commerciale dédiée en France et à l'international, et au développement de partenariats avec des opérateurs spécialisés.

Cette cotation a notamment permis d'acquérir des technologies complémentaires par le biais de 2 croissances externes :

- TRIOGEN, en 2019, société basée en Ecosse et dédiée à l'activité terrestre à partir des technologies Ozone et AOP ;
- CORELEC, en 2021, société basée à côté de Toulouse et spécialisée dans le traitement par électrolyse de sel des piscines résidentielles.

Toutes les sociétés consolidées sont détenues à 100% par la maison mère BIO-UV Group :

- BIO-UV Group est une Société Anonyme de droit français à conseil d'administration, au capital de 10 346 993 euros, dont le siège social est situé 850, avenue Louis Médard à Lunel (34). Elle est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 527 626 055.
- CORELEC est une Société par Actions Simplifiée de droit français, créée en 2004, au capital de 100 000 euros, dont le siège social est sis 9 Rue Jean-François Romieu 31600 Muret, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 478 960 297.
- TRIOGEN HOLDINGS LIMITED est une Société Anonyme de droit Ecossais, créée en 1996, au capital de 12 778 £. Son siège social est situé Langlands Place, Kelvin South Business Park, East Kilbride, Glasgow, Scotland, G75 0Y. Elle est immatriculée au Registre du commerce de Glasgow, sous le numéro SC 123757. Cette holding détient à 100%, la filiale de production et de commerce, TRIOGEN LIMITED (ex Suez Purification and Disinfection Systems Limited), au capital de 100 £ dont le siège social est situé à la même adresse, et le numéro d'immatriculation est SC 120472.
- BIO-UV Asia est une Société Anonyme de droit Hong Kongais créée en août 2018, au capital de 10 000 HKD. Elle est enregistrée au registre du commerce de Hong Kong sous le numéro 273 78 26 et son siège social est situé à Hong Kong, 1 Austin Road West, KOWLOON.

A la date du présent rapport, le Groupe est constitué de la société mère BIO-UV Group et de ses filiales CORELEC, TRIOGEN Limited et BIO-UV ASIA.

### **I.1.2 Principaux programmes en cours de développement**

Sur ses marchés terrestres :

BIO-UV Group a enrichi depuis 2023 ses gammes actuelles sur le marché industriel et municipaux, notamment pour le secteur de l'aquaculture et de la réutilisation des eaux usées (lancement Cubiq sur 2024).

Chez Corelec, la principale gamme, Akeron est en phase de rénovation avec une montée en gamme significative en adéquation avec les dernières tendances du marché.

Pour le marché maritime, nous continuons à réaliser régulièrement des améliorations sur nos systèmes BIO-SEA pour renforcer la performance tout en préservant nos avantages compétitifs afin de capter les dernières opportunités. Il s'agit aussi d'étendre nos compétences vers l'éolien en mer (ELBE).

### **I.1.3 Technologie**

BIO-UV Group est spécialisée dans les technologies de traitement et de désinfection de l'eau sans produit chimique (UV, Ozone), permettant d'inactiver un large spectre de micro-organismes vivants : bactéries, virus dont le coronavirus, protozoaires, moisissures, phytoplanctons, zooplanctons, etc.

Les technologies UV-C revêtent un certain nombre d'avantages face aux autres modes de désinfection de l'eau, à l'instar de l'ozonation ou de la chloration. Les UV offrent, dans la plupart des cas, une désinfection sans produit chimique, sans impact sur les propriétés organoleptiques des fluides (pH, température, etc...), tout en ayant une capacité à traiter un large spectre d'effluents avec un temps de contact rapide.

Les technologies avec traitement à l'ozone, techniquement plus complexes à installer et à exploiter, permettent, en plus de la désinfection, une grande efficacité sur la matière organique, et une meilleure élimination des couleurs, goûts et odeurs.

La technologie AOP, qui est utilisée dans le traitement de l'eau est une combinaison des deux technologies (Ozone et UV-C), qui permet :

- la décomposition rapide des polluants organiques,
- la destruction des organismes pathogènes, notamment ceux résistant au chlore,
- la destruction de l'ozone résiduel par les UV-C,

Ce qui en fait une technique de dépollution réelle.

#### **I.1.4 Modèle d'affaires**

Pour les marchés terrestres l'activité de l'entreprise est liée à la vente de systèmes, pour 75%, et de 25% de récurrent (pièces détachées) pour le reste. Ces ventes sont réalisées directement par l'équipe commerciale sur le marché Français ou à l'international à des professionnels du marché du traitement de l'eau.

Pour le marché maritime, les revenus du Groupe étaient très majoritairement issus des ventes directes de nos systèmes aux armateurs ou aux chantiers. Avec la fin du marché du retrofit, la part des ventes de pièces détachées et de service sur ce marché qui était d'environ 17% en 2022 et 29% en 2023, est en constante progression et se situe désormais à un niveau supérieur à 40%. Cette inversion du mix sur l'activité maritime permet un maintien à minima de la marge au niveau de cette activité.

### **Description des faits marquants et de l'activité de BIO-UV Group pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2024 et postérieurement à la clôture**

#### **I.1.5 Avancement des activités du Groupe**

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, les activités Terrestre ont fait preuve d'une bonne résistance, portées par les activités municipales et industrielles ainsi qu'une bonne dynamique à l'export.

L'activité Maritime reste en retrait suite au recul anticipé de l'activité du retrofit, le marché s'arrêtant officiellement avant le dernier trimestre 2024.

#### **I.1.6 Management et organisation**

L'Assemblée générale du 26 juin 2024 a permis de renouveler les mandats de plusieurs administrateurs (Cf. § Organes de direction), de nommer un nouvel administrateur indépendant ainsi qu'un censeur.

A ce jour, le Conseil d'administration est composé d'1 censeur et de 7 administrateurs dont 3 administrateurs indépendants.

#### **I.1.10 Propriété intellectuelle**

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Prospectus unique ayant obtenu le visa numéro 18-255 par l'autorité des marchés financiers (AMF) en date du 22 juin 2018 et disponible sur son site Internet.

### **I.1.11 Eléments financiers**

#### **Remboursement par anticipation de la totalité des emprunts obligataires convertibles**

Ces emprunts émis en septembre 2019, dont l'échéance initiale de remboursement était en septembre 2024, ont été remboursés par anticipation au mois de juin 2024. Le remboursement du nominal s'est élevé à 1.500 milliers d'euros. Des intérêts ont également été versés au titre de la prime de non-conversion pour un montant total de 312 milliers d'euros.

#### **Option d'amortissement des emprunts dits « PGE Résilience »**

A l'automne 2023, la Société avait obtenu de la part de ses partenaires bancaires 3 M€ d'emprunts dits « PGE Résilience ». Ces emprunts commenceront à être amortis à compter du 4<sup>ème</sup> trimestre 2025.

#### **Nouveaux emprunts obligataires**

La Société a émis 2 nouveaux emprunts obligataires en juin 2024 pour un montant de 1.5 M€ (Cf. caractéristiques en §.4.1.4.2). Ces emprunts sont amortissables mensuellement sur 5 années.

### **I.1.12 Autorisation d'opérer sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité**

Au titre du contrat de liquidité, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2024 :

- Nombre d'actions : 69 277 actions détenues,
- Solde en espèces : 69 502,68 euros.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, il a été négocié un total de :

- 220.224 titres à l'achat,
- 211.509 titres à la vente

### **I.1.13 Evénements post-clôture**

#### **Principaux facteurs de risques**

À l'occasion de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth, en juillet 2018, BIO-UV Group avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus unique ayant obtenu le visa numéro 18-255 par l'autorité des marchés financiers (AMF) en date du 22 juin 2018, et disponible sur son site Internet.

Les litiges et procédures judiciaires présentés dans le Prospectus ont été clôturés, à l'exception des 2 litiges décrits ci-après.

Concernant le litige SOCOME (BIO-UV Group est requérant – litige climatisation), qui est pendant devant le tribunal de commerce de Montpellier : dans son jugement du 18 février 2019, il sursoit à statuer dans l'attente du rapport de l'expert, qui a finalement été déposé en décembre 2019. Le juge devait se prononcer en début d'année 2020, mais les audiences ont été reportées pour cause de Covid. Le 13 janvier 2021 un nouveau sapiteur a été nommé par ordonnance du juge délégué aux expertises, relançant ainsi les travaux de l'expert. Le 6 septembre 2021 le nouveau sapiteur, Mr DEDIES, rend son rapport

qui indique en conclusion que les installations sont à reprendre dans leur ensemble, ce qui nous conforte dans nos demandes. Le 1<sup>er</sup> décembre 2021, l'expert a rendu son rapport au juge intégrant les conclusions du sapiteur qui indique que les responsabilités sont partagées à hauteur de :

- 40% pour le maître d'œuvre pour insuffisance de prescription et défaut des études et conception des ouvrages et non-respect du CCTP pour la ventilation des bureaux ;
- 60% à la société Socome pour les défauts de conception et de réalisation ;

Le 10 février 2023, BIOUV a assigné à comparaître devant le tribunal de commerce de Montpellier, les assureurs de ces deux sociétés pour les condamner in solidum. Une première audience de plaidoirie s'est tenue le 20 mars 2024 qui a ensuite été renvoyée au 18 septembre 2024.

Pour ce qui concerne le litige avec la société NEPTUNE BENSON.

Le 27 novembre 2018, la Société a fait l'objet d'une assignation en justice devant le Tribunal de première instance du comté d'Allegheny dans l'état de Pennsylvanie aux Etats-Unis (le "**Tribunal**"), sur le fondement du contrat de cession aux termes duquel la société Neptune Benson, filiale d'Evoqua, a acquis auprès de BIO-UV Group 100% des titres de Delta Ultraviolet Corporation.

BIO-UV Group a formellement contesté les demandes formulées dans cette assignation par voie de conclusions déposées devant le Tribunal le 12 mars 2019. Depuis, Monsieur Benoît Gillmann a été formellement interrogé en dehors de tout tribunal par les avocats de Neptune Benson, à New York, le vendredi 28 février 2020 ("*deposed*" au sens américain du terme).

Une audience sollicitée par Neptune Benson, initialement fixée devant le Tribunal de première instance du comté d'Alleghany, Pennsylvanie, au 6 avril 2020, a été reportée à début mai 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Un jugement a été rendu en faveur des parties adverses le 8 mai 2020 faisant droit aux demandes de NEPTUNE BENSON sans toutefois préciser les demandes chiffrées.

BIO-UV Group a fait appel de ce dernier le 8 septembre 2020. L'audience d'appel s'est tenue le 26 janvier 2021 et le jugement rendu le 13 mai 2021 a confirmé le jugement en première instance. Les parties continuent d'échanger par le truchement de leurs conseillers juridiques.

Depuis 2022, à la demande de BIO-UV, une action en conciliation pour le traitement des litiges complexes a été initiée devant le tribunal de commerce de Pittsburg.

Grâce à une série de négociations constructives, un règlement amiable a été trouvé entre les parties en juillet 2024. Cette résolution permet la vente sans restriction des produits de BIO-UV GROUP en Amérique du Nord. L'impact de ce règlement amiable a été comptabilisé en charges exceptionnelles dans les comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

### **Contrôle URSSAF**

En juin 2023, la société BIO-UV Group a reçu un avis de contrôle de la part de l'URSSAF. Une première réunion s'est tenue fin août 2023 et les échanges se sont poursuivies et ont donné lieu à un avis de rectification d'un montant total de 6 K€ qui a été mis en paiement sur juillet 2024.

### **Contrôle fiscal**

Le 8 février 2024, la société BIO-UV Group a reçu un avis de vérification de comptabilité au titre des années 2021, 2022 et 2023. Une première réunion s'est tenue au siège de la société le 25 mars 2024 et les échanges se poursuivent sans donner lieu à aucune conclusion écrite à ce stade.

### **Transactions avec les parties liées**

Aucune nouvelle convention règlementée n'a été conclue.

**BIO-UV GROUP SA**

**Comptes consolidés**

**30 juin 2024**





## Table des matières

<b>1 Etats financiers consolidés</b> .....	11
<b>1.1 Bilan consolidé</b> .....	11
<b>1.2 Compte de résultat consolidé</b> .....	12
<b>2 Principes et modalités de consolidation</b> .....	13
<b>2.1 Préambule</b> .....	13
<b>2.2 Référentiel comptable</b> .....	13
<b>2.3 Modalités de consolidation</b> .....	13
<b>2.3.1 Méthodes de consolidation</b> .....	13
<b>2.3.2 Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition</b> .....	13
2.3.2.1 Principes.....	13
2.3.2.2 Méthode de conversion utilisée.....	14
a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers.....	14
b. Transactions et soldes.....	14
c. Conversion des comptes des filiales en devises.....	15
<b>2.4 Méthodes et règles d'évaluation</b> .....	15
<b>2.4.1 Immobilisations</b> .....	15
2.4.1.1 Modes et méthodes d'évaluation appliqués.....	15
2.4.1.1.1 Immobilisations incorporelles.....	15
2.4.1.1.2 Immobilisations corporelles.....	16
2.4.1.1.3 Contrats assimilés aux contrats de crédit-bail.....	16
2.4.1.2 Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements.....	17
<b>2.4.2 Stocks</b> .....	17
2.4.2.1 Evaluation des stocks.....	17
2.4.2.2 Dépréciation des stocks.....	17
<b>2.4.3 Créances</b> .....	18
2.4.3.1 Evaluation des créances.....	18
2.4.3.2 Dépréciation des créances.....	18
<b>2.4.4 Valeurs mobilières de placement</b> .....	18
<b>2.4.5 Avances conditionnées</b> .....	18
<b>2.4.6 Subventions d'investissement</b> .....	18
<b>2.4.7 Provision pour engagement de départ à la retraite</b> .....	18
<b>2.4.8 Impôts différés</b> .....	19
<b>2.4.9 Crédit d'impôt recherche</b> .....	19
<b>2.4.10 Charges et produits exceptionnels</b> .....	20
<b>2.4.11 Trésorerie</b> .....	20
<b>2.4.12 Opérations en devises étrangères</b> .....	20
<b>2.4.13 Prise en compte des risques relatifs à l'eau et à la biodiversité</b> .....	20
<b>2.5 Informations diverses</b> .....	20
<b>2.5.1 Résultat par action</b> .....	20
2.5.1.1 Résultat par action.....	20
2.5.1.2 Résultat dilué par action.....	21
<b>2.5.2 Honoraires des commissaires aux comptes</b> .....	21
<b>2.5.3 Tableau de flux de trésorerie</b> .....	22
<b>2.5.4 Montant des rémunérations</b> .....	22
<b>2.6 Faits marquants</b> .....	22
<b>3 Périmètre de consolidation</b> .....	24
<b>3.1 Périmètre de consolidation</b> .....	24
<b>3.2 Variations du périmètre et des % d'intérêt</b> .....	24
<b>4 Analyses des postes du bilan et du compte de résultat</b> .....	25
<b>4.1 Bilan consolidé</b> .....	25

<b>4.1.1</b>	<b>Actif immobilisé</b> .....	25
4.1.1.1	Ecarts d'acquisition .....	26
4.1.1.2	Immobilisations incorporelles .....	26
4.1.1.3	Immobilisations corporelles .....	26
4.1.1.4	Immobilisations financières.....	26
<b>4.1.2</b>	<b>Autres postes d'actif</b> .....	27
4.1.2.1	Stocks .....	27
4.1.2.2	Créances clients et Autres créances et compte de régularisation .....	27
4.1.2.3	Titres de placement et disponibilités .....	28
<b>4.1.3</b>	<b>Capitaux propres part du groupe et intérêts minoritaires</b> .....	29
<b>4.1.4</b>	<b>Autres postes du passif</b> .....	29
4.1.4.1	Provisions pour risques et charges .....	29
4.1.4.2	Emprunts et dettes assimilées.....	30
4.1.4.3	Fournisseurs et autres dettes.....	31
<b>4.2</b>	<b>Postes du compte de résultat consolidé</b> .....	31
<b>4.2.1</b>	<b>Produits d'exploitation</b> .....	31
<b>4.2.2</b>	<b>Charges d'exploitation</b> .....	32
<b>4.2.3</b>	<b>Résultat financier</b> .....	33
<b>4.2.4</b>	<b>Résultat exceptionnel</b> .....	34
<b>4.2.5</b>	<b>Impôt sur le résultat</b> .....	34
<b>5</b>	<b>Autres informations</b> .....	35
<b>5.1</b>	<b>Information sectorielle</b> .....	35
5.1.1	Documentation et explications sur les différents secteurs d'activité.....	35
5.1.2	Décomposition des principales données financières par secteur d'activité :.....	36
<b>5.2</b>	<b>Engagements hors bilan</b> .....	36
5.2.1	Engagements hors bilan reçus.....	36
5.2.2	Dettes garanties par des sûretés réelles .....	36
5.2.3	Engagements hors bilan accordés .....	36
<b>5.3</b>	<b>Evènements postérieurs à la clôture</b> .....	37

## 1 Etats financiers consolidés

### 1.1 Bilan consolidé

Les comptes consolidés clos au 30 juin 2024 présentent un total Actif - Passif de 68 828 236 €, et un résultat bénéficiaire part du groupe de 374 457 €.

Actif en EUR	Net 30/06/2024	Net 30/06/2023	Net 31/12/2023	Passif en EUR	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	37 280 129	39 159 121	38 188 648	Capital	10 346 993	10 346 993	10 346 993
Dont écarts d'acquisition	31 175 670	31 175 670	31 175 670	Primes	16 266 836	16 253 081	16 266 836
Immobilisations corporelles	5 127 885	3 148 101	5 217 112	Réserves consolidées et résultat groupe	6 740 754	7 391 048	6 314 823
Immobilisations financières	302 111	303 588	302 110	Autres	- 410 488	- 1 055 365	- 709 075
Titres mis en équivalence				<b>Capitaux propres - Part du groupe</b>	<b>32 944 095</b>	<b>32 935 757</b>	<b>32 219 577</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>42 710 125</b>	<b>42 610 810</b>	<b>43 707 870</b>	<b>Intérêts minoritaires</b>			
Stocks et en-cours	13 284 372	17 081 502	14 763 871	<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>425 064</b>	<b>403 280</b>	<b>402 507</b>
Créances clients et comptes rattachés	4 869 000	5 508 527	5 087 702	Emprunts et dettes financières	25 631 523	27 259 780	28 270 204
Autres créances et compte de régula	4 548 622	4 923 857	5 124 919	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 151 316	5 801 067	5 792 296
Valeurs mobilières de placement	393	392	393	Autres dettes et comptes de régularisation	4 676 238	5 828 441	4 727 491
Disponibilités	3 415 724	2 103 237	2 727 320	<b>Dettes</b>	<b>35 459 077</b>	<b>38 889 288</b>	<b>38 789 991</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>26 118 111</b>	<b>29 617 515</b>	<b>27 704 205</b>				
<b>Total Actif</b>	<b>68 828 236</b>	<b>72 228 325</b>	<b>71 412 075</b>	<b>Total Passif</b>	<b>68 828 236</b>	<b>72 228 325</b>	<b>71 412 075</b>

## 1.2 Compte de résultat consolidé

En EUR	30/06/2024 6 mois	30/06/2023 6 mois	31/12/2023 12 mois
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>22 183 840</b>	<b>24 223 742</b>	<b>43 134 282</b>
<b>Autres Produits d'exploitation</b>	<b>-211 908</b>	<b>-107 330</b>	<b>-656 166</b>
Achats consommés	8 130 246	9 396 899	16 542 372
Charges de personnel	4 786 898	5 042 902	9 443 542
Autres charges d'exploitation	4 986 519	5 459 381	10 199 891
Impôts et taxes	133 505	220 186	329 404
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 031 254	1 843 492	3 664 431
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>20 068 422</b>	<b>21 962 860</b>	<b>40 179 640</b>
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions</b>	<b>1 903 510</b>	<b>2 153 552</b>	<b>2 298 476</b>
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition			
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions</b>	<b>1 903 510</b>	<b>2 153 552</b>	<b>2 298 476</b>
Charges et produits financiers	-553 854	-357 823	-1 324 068
Charges et produits exceptionnels	-880 704	-269 625	-958 871
Impôts sur les sociétés	94 495	302 371	-109 354
<b>Résultat net des entités intégrées</b>	<b>374 457</b>	<b>1 223 725</b>	<b>124 891</b>
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence			
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>374 457</b>	<b>1 223 725</b>	<b>124 891</b>
Intérêts minoritaires			
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>374 457</b>	<b>1 223 725</b>	<b>124 891</b>
Résultat par action	0,037	0,108	0,012

## **2 Principes et modalités de consolidation**

### **2.1 Préambule**

Cette annexe est établie en euros.

Les comptes semestriels clos le 30 juin 2024 ont une durée de 6 mois contre 12 mois pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et 6 mois pour les comptes semestriels au 30 juin 2023.

#### Date de clôture des comptes consolidés :

Les comptes consolidés semestriels sont établis au 30 juin, date de clôture de la société Tête de Groupe BIO-UV Group SA. La société Tête de Groupe BIO-UV Group SA a été créée le 14 octobre 2010.

### **2.2 Référentiel comptable**

Les comptes consolidés de BIO-UV Group sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

### **2.3 Modalités de consolidation**

#### **2.3.1 Méthodes de consolidation**

Les sociétés dans lesquelles BIO-UV Group dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles est exercée une influence notable sont mises en équivalence.

Dans le cas de contrôle conjoint, les sociétés sont consolidées par intégration proportionnelle.

Aucune société n'est consolidée par mises en équivalence ou par intégration proportionnelle au 30 juin 2024.

#### **2.3.2 Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition**

##### **2.3.2.1 Principes**

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition conformément aux règles générales de la comptabilité constitue l'écart d'acquisition.

Lors de l'entrée dans le périmètre, les fonds commerciaux inscrits dans les comptes individuels des sociétés consolidées ont été annulés. La valeur attribuée aux fonds, qu'ils aient été ou non identifiés dans les comptes sociaux, a ensuite été constatée dans les comptes consolidés en tant qu'écart d'acquisition, ou de première consolidation, de ces sociétés.

Les actifs et passifs repris ont été comptabilisés au prix que la société aurait accepté de payer si elle les avait acquis séparément en tenant compte de l'utilisation envisagée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés en provision pour risque, et sont repris dans le résultat en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition. Il n'existe aucun écart d'acquisition négatif au 30 juin 2024.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et un test de dépréciation reposant sur l'appréciation de la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage correspondant à l'estimation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie est réalisé à la clôture de chaque exercice.

L'absence d'amortissement se justifie par le fait que les cycles de vie des produits résultant de l'actif sont estimés comme n'ayant pas de durée limitée dans le temps.

Les écarts d'acquisition étant rattachés à des activités spécifiques, les groupes d'actifs nécessaires à leur exploitation ont pu leur être directement rattachables.

La valeur actuelle du groupe d'actifs a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à 5 ans approuvés par la direction après application d'un taux d'actualisation de 9.5% et un taux de croissance long terme de 2% pour BIO-UV et CORELEC et respectivement 10.5% et 2% pour TRIOGEN.

L'analyse de sensibilité à une variation du taux d'actualisation ou à l'évolution du taux de croissance à l'infini n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des actifs testés deviendrait inférieure à sa valeur comptable. En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation (11.50 % au lieu de 10.50 %) ou une diminution de 100 points de base du taux de croissance à l'infini (1% au lieu de 2 %) ne conduiraient pas à une dépréciation des actifs testés.

Nous estimons que les résultats obtenus sont probants et n'aboutissent à la constatation d'aucune dépréciation dans les comptes clos au 30 juin 2024.

#### 2.3.2.2 Méthode de conversion utilisée

Le Groupe détient deux filiales étrangères, BIO-UV ASIA et TRIOGEN HOLDINGS LIMITED, détenant 100% des titres de la société TRIOGEN LIMITED qui ont été intégrées au périmètre consolidé.

Les écarts d'évaluations sont assimilés à des actifs de l'entité étrangère elle-même et de l'écart d'acquisition à un actif de l'entité détentrice des titres. Les écarts d'évaluation sont alors convertis au cours de clôture.

##### a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

##### b. Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces

transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

### c. Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

## 2.4 Méthodes et règles d'évaluation

### 2.4.1 Immobilisations

#### 2.4.1.1 Modes et méthodes d'évaluation appliqués

##### 2.4.1.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- Les licences et logiciels informatiques faisant l'objet d'amortissement,
- Le logiciel, ainsi que les frais engagés pour son adaptation, et la licence d'exploitation du site internet.
- Les frais de développement.

La Société a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif. Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- la démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

#### *2.4.1.1.2 Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

#### *2.4.1.1.3 Contrats assimilés aux contrats de crédit-bail*

Les contrats de location financement sont analysés comme des achats à crédit (si au moins un des trois critères est rempli) lorsqu'au regard des loyers payés annuellement sur la durée du contrat, de la valeur du bien et du montant de l'option, il existe une forte probabilité que l'option sera exercée à la fin du contrat.

Les biens concernés sont comptabilisés à l'actif avec en contrepartie une dette financière et au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

La valeur d'entrée des biens pris en crédit-bail correspond à la valeur vénale du bien loué à la date de signature du contrat. En contrepartie une dette financière étalée sur la durée du contrat est constatée au passif.



## 2.4.1.2 Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements

Les durées d'amortissements sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Eléments	Méthode amortissement	Durée amortissement en années
Ecart d'acquisition	NA	
<b>ECARTS D'ACQUISITION</b>		
Frais de recherche et développement	Linéaire	5 à 6
Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	1 à 5
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 5
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
Terrains	NA	
Terrains en crédit bail	NA	
Constructions	Linéaire	Gros Œuvre 30 Façade et étanchéité 25 Installations Générales et Techniques 20
Constructions en crédit bail	Linéaire	Agencement 10
Installations techniques, matériel, outillage	Linéaire	2 à 10
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		

*L'amortissement des frais de recherche et développement débute lorsque la Société commence à consommer les avantages économiques associés, c'est-à-dire, lorsque les innovations attachées à ces frais de développement sont prêtes à être commercialisées.*

## 2.4.2 Stocks

### 2.4.2.1 Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

### 2.4.2.2 Dépréciation des stocks

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes.

La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.

### **2.4.3 Créances**

#### **2.4.3.1 Evaluation des créances**

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

#### **2.4.3.2 Dépréciation des créances**

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement. La dépréciation est déterminée individuellement en fonction des éléments connus à la date d'arrêtés des comptes.

### **2.4.4 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

### **2.4.5 Avances conditionnées**

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « emprunts et dettes financières ».

### **2.4.6 Subventions d'investissement**

Le choix fait dans les comptes individuels, d'inscrire les subventions d'investissements en capitaux propres, est conservé dans les états financiers consolidés.

Conformément au Règlement de l'ANC 2020-01, les subventions sont étalées en résultat, au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont contribuées à financer.

### **2.4.7 Provision pour engagement de départ à la retraite**

Le groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédit projetés conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Les indemnités de fin de carrière sont constatées dans les comptes consolidés pour l'ensemble des sociétés. Le seul engagement de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat en « Dotations aux amortissements et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat.

L'engagement de retraite est évalué selon la méthode rétrospective qui s'appuie sur la situation future du salarié (ancienneté qu'il aura le jour de son départ) et sur des hypothèses actuarielles :

- Augmentation annuelle des salaires,

- Probabilité de départ (démission, licenciement) du salarié avant l'âge de la retraite,
- Probabilité de mortalité du salarié avant l'âge de la retraite, - Taux d'actualisation.

Paramètres utilisés :

- Age de la retraite : 67 ans
- Hypothèse d'actualisation : 3.61 % (Taux iBoxx Corporate AA10+ zone euro)
- Taux de revalorisation annuel des salaires : 2 %
- Table de mortalité : table de mortalité 2018 publiée par l'INSEE
- Taux de charges sociales : taux réel des charges supportées par les sociétés

#### 2.4.8 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés conformément à l'approche bilancielle du règlement de l'ANC 2020-01.

Le montant de la créance ou de la dette d'impôts à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les retraitements pratiqués en consolidation ainsi que sur les différences temporaires existant entre le résultat comptable et le résultat fiscal. L'excédent des impôts différés actif, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, sur les impôts différés passifs, déterminés par entité fiscale, est constaté dès lors que la probabilité de sa réalisation est établie.

Les taux d'impôt utilisés pour chaque entité sont les suivants :

Sociétés	N+1	N+2 et suivants
BIO-UV Group	25%	25%
CORELEC	25%	25%
TRIOGEN	25%	25%
BIO-UV ASIA	(1)	(1)

(1) - Aucune activation d'impôt différé n'a été pris en compte sur cette structure car sa capacité à dégager des profits est incertaine

#### 2.4.9 Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

#### **2.4.10 Charges et produits exceptionnels**

La distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel est faite selon les règles du PCG. Le résultat courant est constitué par tous les produits et charges d'exploitation et financier. Le résultat exceptionnel comprend toutes les sommes ne se rattachant pas à l'exploitation courante et en principalement les cessions sur le contrat de liquidité.

#### **2.4.11 Trésorerie**

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des concours bancaires à court terme.

#### **2.4.12 Opérations en devises étrangères**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. Le traitement comptables est celui prévu par le P.C.G , les écarts de conversion actif et passifs sont comptabilisés au bilan et une provision pour perte de change existe le cas échéant.

#### **2.4.13 Prise en compte des risques relatifs à l'eau et à la biodiversité**

Le groupe essaie de prendre en compte au mieux les risques climatiques dans l'hypothèse de clôture. Cependant du fait de la nature de son activité l'exposition actuelle du groupe aux conséquences du changement climatique s'avère limitée et participe de façon positive à la désinfection des eaux sans chimie.

L'activité du groupe ne génère pas de façon significative et directe de pollution de l'eau ou de l'air et n'a pas d'impact négatif sur la biodiversité de la planète.

Les impacts environnementaux liés à l'activité du groupe résultent principalement de la consommation d'électricité, des achats et des déplacements de ses employés.

Par conséquent, les impacts du changement climatique à court terme sur les états financiers ne sont pas significatifs.

### **2.5 Informations diverses**

#### **2.5.1 Résultat par action**

##### **2.5.1.1 Résultat par action**

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation minoré des actions auto détenues déduits des capitaux propres.

Sur la base d'un résultat net part du groupe de 374 457 € et d'un nombre de titres de 10 201 326, il ressort un résultat par actions de 0.037 € au 30 juin 2024.

### 2.5.1.2 Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe augmenté des économies des frais financiers réalisées (nettes d'impôt) en cas de conversion des instruments dilutifs (par hypothèse considérée intervenue au 1er janvier de l'exercice clos), par le nombre total d'actions, y compris celles qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions.

#### Résultat dilué par action au 30 juin 2024

Le résultat au 30 juin 2024 dilué par action s'établit à 0.037 €.

#### Résultat dilué par action au 30 juin 2023

Aux actions prises en compte pour le calcul du résultat par action, ont été ajoutées les options de conversion des emprunts obligataires convertibles en actions donnant droit à l'émission de 315 790 nouvelles actions.

Le résultat au 30 juin 2023 dilué par action s'établit à 0.115 €.

#### Résultat dilué par action au 31 décembre 2023

Le résultat au 31 décembre 2023 dilué par action s'établit à 0.047 €.

### 2.5.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Au cours du premier semestre 2024, le montant des honoraires comptabilisés et relatifs aux missions de contrôle légal des comptes sociaux des sociétés intégrées s'élèvent à 63 milliers d'euros pour PwC Audit et 36 milliers d'euros pour le cabinet AAM.

### 2.5.3 Tableau de flux de trésorerie

En EUR	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
<b>Résultat net consolidé</b>	374 457	1 223 725	124 891
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	2 118 385	1 640 601	3 398 115
Variation des impôts différés	82 739	90 877	238 205
Plus-values de cession, nettes d'impôt			236 434
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>2 575 581</b>	<b>2 955 203</b>	<b>3 997 645</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 328 101	261 447	2 241 905
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>3 903 682</b>	<b>3 216 650</b>	<b>6 239 550</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	- 704 334	-1 226 522	-1 962 716
Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt	740	14 054	10 047
Variation de l'écart d'acquisition			
Incidence des variations de périmètres			
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>- 703 594</b>	<b>-1 212 468</b>	<b>-1 952 669</b>
Rachat et revente d'actions propres	75 524	- 24 975	35 446
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			- 607 065
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire			
Emissions d'emprunts	2 166 625	473 000	3 273 000
Remboursements d'emprunts et fonds non remboursables et assimilés	-4 563 694	-2 835 559	-6 270 167
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-2 321 545</b>	<b>-2 387 534</b>	<b>-3 568 786</b>
Incidence des variations de cours des devises			
<b>Variations de trésorerie (A)</b>	<b>930 016</b>	<b>- 347 807</b>	<b>731 243</b>
Trésorerie d'ouverture (B)	2 478 595	1 747 349	1 747 349
Trésorerie de clôture (C)	3 408 611	1 399 543	2 478 595
Incidence des variations de cours des devises	51 473	35 545	13 148

### 2.5.4 Montant des rémunérations

Le Groupe ne souhaite pas communiquer les sommes relatives à la rémunération des mandataires sociaux car cela équivaudrait à mentionner des éléments de rémunérations individuelles.

## 2.6 Faits marquants

Fin du litige avec la société NEPTUNE BENSON.

Le 27 novembre 2018, la Société a fait l'objet d'une assignation en justice devant le Tribunal de première instance du comté d'Allegheny dans l'état de Pennsylvanie aux Etats-Unis (le "**Tribunal**"), sur le fondement du contrat de cession aux termes duquel la société Neptune Benson, filiale d'Evoqua, a acquis auprès de BIO-UV Group 100% des titres de Delta Ultraviolet Corporation.

BIO-UV Group a formellement contesté les demandes formulées dans cette assignation par voie de conclusions déposées devant le Tribunal le 12 mars 2019. Depuis, Monsieur Benoît Gillmann a été formellement interrogé en dehors de tout tribunal par les avocats de Neptune Benson, à New York, le vendredi 28 février 2020 ("*deposed*" au sens américain du terme).

Une audience sollicitée par Neptune Benson, initialement fixée devant le Tribunal de première instance du comté d'Alleghany, Pennsylvanie, au 6 avril 2020, a été reportée à début mai 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Un jugement a été rendu en faveur des parties adverses le 8 mai 2020 faisant droit aux demandes de NEPTUNE BENSON sans toutefois préciser les demandes chiffrées.

BIO-UV Group a fait appel de ce dernier le 8 septembre 2020. L'audience d'appel s'est tenue le 26 janvier 2021 et le jugement rendu le 13 mai 2021 a confirmé le jugement en première instance. Les parties continuent d'échanger par le truchement de leurs conseillers juridiques.

Depuis 2022, à la demande de BIO-UV, une action en conciliation pour le traitement des litiges complexes a été initiée devant le tribunal de commerce de Pittsburg.

Grâce à une série de négociations constructives, un règlement amiable a été trouvé entre les parties en juillet 2024. Cette résolution permet la vente sans restriction des produits de BIO-UV GROUP en Amérique du Nord. L'impact de ce règlement amiable a été comptabilisé en charges exceptionnelles dans les comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

### 3 Périmètre de consolidation

#### 3.1 Périmètre de consolidation

Périmètre au 30 juin 2024 :

<b>Sociétés</b>	<b>% Contrôle</b>	<b>% Intérêt</b>	<b>% Intégration</b>	<b>Méthode consolidation</b>
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
CORELEC	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

Le périmètre de consolidation est identique au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2023.

*La société TRIOGEN HOLDING LIMITED, détenue à 100% par BIO-UV Group, ayant eu peu d'activité sur l'exercice, elle n'a pas été intégrée dans les comptes consolidés au 30 juin 2024. Cette exclusion se fait conformément à l'art 212-1 du règlement ANC 2020-01 relatif aux entités d'intérêt négligeable.*

#### 3.2 Variations du périmètre et des % d'intérêt

Aucune variation de périmètre et de variation de pourcentage de détention n'a eu lieu sur la période.



## 4 Analyses des postes du bilan et du compte de résultat

### 4.1 Bilan consolidé

#### 4.1.1 Actif immobilisé

Décomposition des valeurs brutes :

En EUR	31/12/2023	Acquisitions	Activation d'immobilisations	Cession	Variation de périmètre	30/06/2024
Ecart d'acquisition (cf note 4.1.1.1)	31 175 670				-	31 175 670
Frais de recherche et développement	18 662 605	236 310	177 428			19 076 343
Concessions, brevets et droits similaires	314 480	18 709				333 189
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	181 624	6 205				187 829
Immobilisations incorporelles en cours	1 147 243	251 664	-	177 428		1 221 479
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>51 481 622</b>	<b>512 888</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>51 994 510</b>
Terrains	411 251					411 251
Constructions	5 443 534	21 578				5 465 112
Installations techniques, matériel, outillage	1 347 680	55 805				1 403 485
Autres immobilisations corporelles	1 592 071	46 675		740		1 638 006
Immobilisations en cours	56 181	67 388				123 569
Avances et acomptes						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>8 850 717</b>	<b>191 446</b>	<b>-</b>	<b>740</b>	<b>-</b>	<b>9 041 423</b>
Dont crédit-bail et assimilé	5 735 969					5 735 969
Titres de participations	-					
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	162					162
Prêts		-				-
Autres immobilisations financières (cf note 4.1.1.4)	301 949	-				301 949
Créances rattachées à des participations						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>302 111</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>302 111</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>60 634 450</b>	<b>704 334</b>	<b>-</b>	<b>740</b>	<b>-</b>	<b>61 338 044</b>

Décomposition des amortissements et dépréciations :

En EUR	31/12/2023	Reprises / Sorties	Dotations	Variation Périmètre	30/06/2024
Frais d'établissement					
Ecart d'acquisition					
Frais de recherche et développement	12 913 752		1 406 425		14 320 177
Concessions, brevets et droits similaires	283 497		8 931		292 428
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	95 724		6 054		101 778
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances, acomptes sur immo. incorporelles					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>13 292 973</b>	<b>-</b>	<b>1 421 410</b>	<b>-</b>	<b>14 714 383</b>
Terrains	25 279		3 890		29 169
Constructions	1 681 739		110 826		1 792 565
Installations techniques, matériel, outillage	1 040 234		91 174		1 131 408
Autres immobilisations corporelles	886 354		74 044		960 398
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 633 606</b>	<b>-</b>	<b>279 934</b>	<b>-</b>	<b>3 913 540</b>
Dont crédit-bail et assimilés	1 694 916		99 042		1 793 958
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	-				-
Créances rattachées à des participations					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 926 579</b>	<b>-</b>	<b>1 701 344</b>	<b>-</b>	<b>18 627 923</b>

## Immobilisations nettes :

En EUR	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 30/06/2024	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 31/12/2023	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 30/06/2023
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>									
Ecart d'acquisition	31 175 670		31 175 670	31 175 670		31 175 670	31 175 670	-	31 175 670
Frais de recherche et développement	19 076 344	14 320 177	4 756 167	18 662 605	12 913 752	5 748 853	18 884 711	12 110 462	6 774 249
Concessions, brevets, droits similaires	333 189	292 428	40 761	314 480	283 497	30 983	309 618	269 263	40 355
Fonds commercial			-			-			-
Autres immobilisations incorporelles	187 829	101 778	86 051	181 624	95 724	85 900	150 387	90 439	59 948
Immobilisations incorporelles en cours	1 221 480		1 221 480	1 147 243		1 147 243	1 108 899		1 108 899
Avances, acomptes immobilisations incorporelles									
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>									
Terrains	411 251	29 169	382 082	411 251	25 279	385 972	366 251	21 388	344 863
Constructions	5 465 112	1 792 565	3 672 547	5 443 534	1 681 739	3 761 795	3 384 695	1 593 465	1 791 230
Installations techniques, matériel, outillage	1 403 485	1 131 408	272 077	1 347 680	1 040 234	307 446	1 335 739	978 191	357 548
Autres immobilisations corporelles	1 638 006	960 398	677 608	1 592 071	886 354	705 717	1 097 654	790 073	307 581
Immobilisations en cours	123 570		123 570	56 181		56 181			-
Avances et acomptes							346 879		346 879
Dont crédit-bail et assimilé	5 735 969	1 793 958	3 942 011	5 735 969	1 694 916	4 041 053	3 635 969	1 615 330	2 020 639
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>									
Titres de participations				-		-			
Actifs nets en cours de cession									
Participations par mise en équivalence									
Créances rattachées à des participations									
Autres titres immobilisés	162		162	162		162	162		162
Prêts									
Autres immobilisations financières	301 949		301 949	301 949		301 949	303 427		303 427
<b>Total</b>	<b>61 338 047</b>	<b>18 627 923</b>	<b>42 710 124</b>	<b>60 634 450</b>	<b>16 926 579</b>	<b>43 707 871</b>	<b>58 464 092</b>	<b>15 853 281</b>	<b>42 610 811</b>

### 4.1.1.1 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition figurant dans les comptes consolidés au 30 juin 2024 pour 31 175 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société BIO-UV réalisée en 2010 pour 2 737 milliers d'euros, 6 421 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société TRIOGEN en 2019 et 22 017 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société Corelec en 2021.

Les écarts d'acquisitions sont rattachés à l'activité terrestre du groupe, à ce titre ils ne sont pas amortissables et font l'objet d'un test de dépréciation annuel (Cf. note 2.3.2.1)

### 4.1.1.2 Immobilisations incorporelles

Les mouvements sur les immobilisations proviennent essentiellement des mouvements sur les frais de développement activés sur la période.

L'augmentation est principalement liée (0,5 ME) à des travaux de développement sur l'ensemble des sociétés du Groupe.

### 4.1.1.3 Immobilisations corporelles

Les postes terrains et constructions correspondent essentiellement au retraitement des deux crédit-baux liés à la construction du siège social du groupe (2013) et à son agrandissement (2023).

### 4.1.1.4 Immobilisations financières

Ce poste n'appelle pas de commentaires particuliers.

## 4.1.2 Autres postes d'actif

### 4.1.2.1 Stocks

<b>Stocks et en-cours en EUR</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>30/06/2023</b>
Matières premières, approvisionnements	9 728 731	10 276 649	11 872 193
En-cours de production de biens	653 902	564 539	848 533
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis	2 795 161	3 816 105	4 257 061
Marchandises	106 578	106 578	103 715
<b>Total</b>	<b>13 284 372</b>	<b>14 763 871</b>	<b>17 081 502</b>

Les stocks de matières premières sont constitués de produits liés aux éléments électriques, de plaques et de cellules d'électrolyses, d'acier 316 L, pompes Grundfos, filtres en cuproaluminium, tubes quartz, lampes UV, emballages, appareils et toutes pièces détachées nécessaires tant à la production qu'au négoce après-vente.

Les stocks de produits finis comprennent les appareils de traitement de l'eau par ultraviolets et Ozone pour tout type d'application, les plateformes de montage BIOSEA, ainsi que les pompes à chaleur chez CORELEC. La diminution des stocks de produits finis est principalement imputable au déstockage opéré sur le stock de pompes à chaleur.

Les produits en-cours sont constitués des éléments en cours d'assemblages.

### 4.1.2.2 Créances clients et Autres créances et compte de régularisation

<b>Créances en EUR</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>30/06/2023</b>
Créances clients et comptes rattachés	4 869 000	5 087 702	5 508 527
Créances fiscales et sociales	2 343 375	2 664 750	2 613 044
Autres créances	19 368	122 554	171 961
Avances et acomptes versés sur commandes	341 190	443 552	165 370
Actifs d'impôts différés	1 236 347	1 319 086	1 466 414
Charges constatées d'avance	605 096	564 787	494 214
Ecart de conversion actif	3 246	10 190	12 856
<b>Total</b>	<b>9 417 622</b>	<b>10 212 621</b>	<b>10 432 386</b>

La société n'a réalisé aucune opération de cessions à titre d'escomptes au 30 juin 2024.

Les créances fiscales et sociales comprennent au 30 juin 2024 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 357 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 1 978 milliers d'euros ;
- Créances sociales pour 7 milliers d'euros ;

Les créances fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2023 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 740 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 1 902 milliers d'euros ;
- Créances sociales pour 18 milliers d'euros ;

Les créances fiscales et sociales comprennent au 30 juin 2023 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 982 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 1 624 milliers d'euros ;
- Créances sociales pour 1 milliers d'euros ;

Les actifs d'impôts différés sont constitués essentiellement de l'activation de déficits sociaux reportables. Les déficits fiscaux activés au 30 juin 2024 s'établissent à 1 637 milliers et n'ont pas fait l'objet de mouvement.

<b>Actifs d'impôts différés en EUR</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>30/06/2023</b>
Activation des déficits reportables	1 637 044	1 637 044	1 637 044
IDA sur indemnité de départ à la retraite	56 066	55 489	52 104
IDA sur frais acquisition Triogen et Corelec	77 843	113 314	148 786
Autres IDP	- 538 932	- 495 046	- 373 736
Autres IDA	4 326	8 285	2 216
<b>Total</b>	<b>1 236 347</b>	<b>1 319 086</b>	<b>1 466 414</b>

#### 4.1.2.3 Titres de placement et disponibilités

<b>Trésorerie et équivalents en EUR</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>30/06/2023</b>
Valeurs mobilières de placement	392	393	392
Disponibilités - Actions propres (cf note 4.1.3)	441 044	252 979	
Disponibilités et compte de dépôt à terme	2 974 680	2 474 341	2 103 237
<b>Total</b>	<b>3 416 116</b>	<b>2 727 713</b>	<b>2 103 629</b>

### 4.1.3 Capitaux propres part du groupe et intérêts minoritaires

	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat	Titres autocontrôle	Subvention investissement	Total part groupe	Intérêts minoritaires
<b>Capitaux propres 31 12 2022</b>	<b>10 346 993</b>	<b>16 470 368</b>	<b>4 117 389</b>	<b>2 417 923</b>	<b>-1 101 733</b>	<b>102 374</b>	<b>32 353 314</b>	
Résultat N				124 891			124 891	
Affectation résultat		403 533	2 014 390	-2 417 923				
Titres en autocontrôle					352 346		352 346	
Variation des écarts de conversion			13 148				13 148	
Dividendes		-607 068					-607 068	
Autres variations			45 008				45 008	
Subventions investissements						-62 062	-62 062	
<b>Capitaux propres 31 12 2023</b>	<b>10 346 993</b>	<b>16 266 833</b>	<b>6 189 935</b>	<b>124 891</b>	<b>-749 387</b>	<b>40 312</b>	<b>32 219 577</b>	
Résultat N				374 457			374 457	
Affectation résultat			124 891	-124 891				
Titres en autocontrôle					274 587		274 587	
Variation des écarts de conversion			51 473				51 473	
Dividende								
Autres variations								
Subvention investissement						24 001	24 001	
<b>Capitaux propres 30 06 2024</b>	<b>10 346 993</b>	<b>16 266 833</b>	<b>6 366 299</b>	<b>374 457</b>	<b>-474 800</b>	<b>64 313</b>	<b>32 944 095</b>	

Le capital de la Société s'élève à 10 346 993 €. Il est constitué de 10 346 993 actions de 1 €. Au 30 juin 2024, le nombre d'actions auto-détenues est de 145 667 actions pour une valorisation dans les comptes de 474 800 euros.

### 4.1.4 Autres postes du passif

#### 4.1.4.1 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour charges comprennent la provision pour indemnité de départ à la retraite pour 249 milliers d'euros et 142 milliers d'euro au titre des garanties accordés aux clients. Les modalités de calcul ont été explicitées en note 2.4.7. « [Provision pour engagement de départ à la retraite](#) ».

Provisions pour risques et charges en EUR	31/12/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	30/06/2024
Provision pour indemnité de départ à la retraite	249 814			- 490	249 324
Provision pour attribution d'actions gratuites	-	30 000			30 000
Provision pour risque de change	10 069		- 6 953		3 116
Provision pour garantie client	142 624				142 624
<b>Total</b>	<b>402 507</b>	<b>30 000</b>	<b>- 6 953</b>	<b>- 490</b>	<b>425 064</b>

#### 4.1.4.2 Emprunts et dettes assimilées

Dettes financières en EUR	31/12/2023	Augmentation	Diminution	30/06/2024
Emprunts obligataires convertibles	1 500 003	-	1 500 003	-
Autres emprunts obligataires	5 000 000	1 500 000		6 500 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 560 266	550 000	- 2 433 530	15 676 736
Concours bancaires courants	249 118		- 241 612	7 506
Emprunts en crédit-bail	3 567 813		- 237 157	3 330 656
Autres dettes financières	393 004	116 625	- 393 004	116 625
<b>Total</b>	<b>28 270 204</b>	<b>2 166 625</b>	<b>- 4 805 306</b>	<b>25 631 523</b>

L'emprunt obligataire convertible figurant au bilan à fin décembre 2023 pour 1 500 milliers d'euros a été remboursé par anticipation en juin 2024.

3 emprunts obligataires sont inscrits au bilan dont les caractéristiques sont les suivantes :

EO1 d'un montant nominal de 5 000 milliers d'euros :

- Nombre d'obligations : 100 avec une valeur nominale de 50 000 euros ;
- Date d'émission : 05/11/2021
- Date de maturité : 05/11/2027
- Taux du coupon trimestriel : 4.50%

EO2 d'un montant nominal de 1 200 milliers d'euros :

- Nombre d'obligations : 1 200 000 avec une valeur nominale de 1 euro ;
- Date d'émission : 14/06/2024
- Date de maturité : 14/06/2029
- Amortissement mensuel au taux de 8%

EO3 d'un montant nominal de 300 milliers d'euros :

- Nombre d'obligations : 300 000 avec une valeur nominale de 1 euro ;
- Date d'émission : 05/06/2024
- Date de maturité : 05/06/2029
- Amortissement mensuel au taux de 8%

Les dettes financières au 30 juin 2024 d'un montant total de 25 631 523 €, peuvent être ventilées comme suit :

Dettes financières en EUR	30/06/2024	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	
Autres emprunts obligataires	6 500 000	254 160	6 245 840	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 676 736	4 787 422	10 527 996	361 318
Concours bancaires courants	7 506	7 506		
Emprunts en crédit-bail	3 330 656	484 084	2 185 230	661 342
Emprunts et dettes financières divers	116 625	116 625		
<b>Total</b>	<b>25 631 523</b>	<b>5 649 797</b>	<b>18 959 066</b>	<b>1 022 660</b>

A l'automne 2023, le Groupe avait obtenu de la part de ses partenaires bancaires 3 M€ d'emprunts dits « PGE Résilience ». Ces emprunts commenceront à être amortis à compter du 4<sup>ème</sup> trimestre 2025.

Les emprunts sont tous des emprunts en euros à taux fixe et ne font pas l'objet d'une couverture.

#### 4.1.4.3 Fournisseurs et autres dettes

La décomposition des dettes fournisseurs et des autres dettes est la suivante :

<b>Fournisseurs et autres dettes en EUR</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>30/06/2023</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	592 584	1 143 459
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 150 199	5 791 179	5 801 067
Dettes fiscales et sociales	3 456 051	3 132 690	3 675 644
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116	1 116	1 116
Autres dettes	1 198 570	953 045	738 815
Ecart de conversion passif	120	4 636	941
Produits constatés d'avance	21 498	44 537	268 461

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 30 juin 2024 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 632 milliers d'euros.
- Dettes envers les organismes sociaux pour 613 milliers d'euros.
- Dettes de TVA pour 1 885 milliers d'euros.
- Autres dettes fiscales : 322 milliers d'euros.

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2023 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 701 milliers d'euros.
- Dettes envers les organismes sociaux pour 622 milliers d'euros.
- Dettes de TVA pour 1 507 milliers d'euros.
- Autres dettes fiscales : 293 milliers d'euros.

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 30 juin 2023 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 580 milliers d'euros.
- Dettes envers les organismes sociaux pour 729 milliers d'euros.
- Dettes de TVA pour 1 550 milliers d'euros ;
- Dettes IS pour 437 milliers d'euros.
- Autres dettes fiscales pour 378 milliers d'euros.

Les produits constatés d'avance correspondent aux ventes conclus qui n'ont pas été réalisées à la clôture eu égard à l'incoterm.

## 4.2 Postes du compte de résultat consolidé

### 4.2.1 Produits d'exploitation

Le groupe conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau par ultraviolets (UV).

Le fait générateur permettant la constatation du chiffre d'affaires est le transfert de propriété qui est le départ usine pour les ventes sur la France. A l'export les incoterms le plus souvent utilisés sont EXW, DAP et FOB.

En EUR	30/06/2024 6 mois	30/06/2023 6 mois	31/12/2023 12 mois
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>22 183 840</b>	<b>24 223 742</b>	<b>43 134 282</b>
Production stockée et immobilisée	-398 094	-253 395	-1 016 819
Subventions d'exploitation	70 256	29 396	60 037
Reprises sur provisions et transferts de charges	107 516	98 496	290 927
Autres produits	8 414	18 173	9 689
<b>Autres Produits d'exploitation</b>	<b>-211 908</b>	<b>-107 330</b>	<b>-656 166</b>

Notons que la production immobilisée au 30/06/2024 s'élève à 456 milliers d'euros (dont 63 milliers d'euros relatifs à la production immobilisée de TRIOGEN et 172 milliers d'euros pour Corelec) contre 598 milliers d'euros au 30 juin 2023 (dont 192 milliers d'euros relatifs à la production immobilisée de Triogen et 194 milliers d'euro pour Corelec).

Chiffre d'affaires par origine :

En kEUR	30/06/2024 6 mois	30/06/2023 6 mois	31/12/2023 12 mois
France	12 880	14 146	22 624
Europe Hors France	4 757	5 549	10 397
Asie	1 308	955	2 383
Moyen-Orient	1 205	1 446	3 382
Amérique	1 343	1 561	3 002
Autre	691	567	1 346
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>22 184</b>	<b>24 224</b>	<b>43 134</b>

En France, BIO-UV Group enregistre des ventes en recul impactées par l'activité piscine.

Sur l'export, les ventes affichent une croissance soutenue de +15% portées par les ventes de solutions UV et Ozone ainsi que les prestations de services associées en Asie.

#### 4.2.2 Charges d'exploitation

En EUR	30/06/2024 6 mois	30/06/2023 6 mois	31/12/2023 12 mois
Achats et variations de stocks	8 130 246	9 396 899	16 542 372
Autres achats et charges externes	4 986 519	5 459 381	10 199 891
Impôts et taxes	133 505	220 186	329 404
Charges de personnel	4 786 898	5 042 902	9 443 542
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 683 724	1 562 109	3 180 395
Dotations aux provisions pour risques et charges		179 653	7 432
Autres provisions et charges d'exploitation	347 530	101 730	476 604
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>20 068 422</b>	<b>21 962 860</b>	<b>40 179 640</b>



Les dotations aux amortissements sur frais de développement s'élèvent à 1 406 milliers d'euros, contre 1 328 milliers d'euros au 30 juin 2023 et 2 261 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

L'effectif moyen est le suivant :

<b>Effectif moyen</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2023</b>
Cadres	49	49	47
Agents de maîtrise et techniciens	24	24	24
Employés et ouvriers	82	91	89
<b>Total :</b>	<b>155</b>	<b>164</b>	<b>160</b>

### 4.2.3 Résultat financier

<b>En EUR</b>	<b>30/06/2024 6 mois</b>	<b>30/06/2023 6 mois</b>	<b>31/12/2023 12 mois</b>
<b>Produits financiers</b>			
Produits financiers de participations			
Autres intérêts et produits assimilés	227	36	75
Reprises sur provisions et transferts de charges		13 194	13 194
Différences positives de change	18 842	21 443	50 246
Produit nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total produits financiers</b>	<b>19 069</b>	<b>34 673</b>	<b>63 515</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations financières aux amortissements et provisions	192 109	12 736	326 970
Intérêts et charges assimilées	289 214	316 175	917 346
Intérêts et charges assimilées sur crédit-baux	75 319	39 492	98 041
Différences négatives de change	16 285	24 090	45 228
Ecart de conversion	-4	3	-2
<b>Total charges financières</b>	<b>572 923</b>	<b>392 496</b>	<b>1 387 583</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>- 553 854</b>	<b>- 357 823</b>	<b>- 1 324 068</b>

Le résultat financier est constitué des charges financières et assimilées sur emprunts ainsi que des différences de change. Les différences de change concernent principalement des opérations hors exploitation, de fait elles restent classées en résultat financier et ne sont pas reclassées en exploitation.

#### 4.2.4 Résultat exceptionnel

La distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel est faite selon les règles du plan comptable général. Le résultat exceptionnel comprend toutes les sommes ne se rattachant pas à l'exploitation courante.

La décomposition du résultat exceptionnel est la suivante :

En EUR	30/06/2024 6 mois	30/06/2023 6 mois	31/12/2023 12 mois
Transferts de charges	-	156 998	156 998
Quote part du subvention d'investissement	-	31 032	62 062
Produits cession d'éléments d'actis	250	118 316	179 927
Autres produits	-	-	6 450
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>250</b>	<b>306 346</b>	<b>405 437</b>
Charge exceptionnelle sur le litige Neptune	847 296	58 530	394 405
Charge exceptionnelle indemnité	-	90 000	-
Charge exceptionnelle sur climatisation	-	-	9 907
Valeur nette comptable des éléments cédés	-	99 197	204 245
Autres charges	33 658	328 244	755 737
<b>Total charges exceptionnels</b>	<b>880 954</b>	<b>575 971</b>	<b>1 364 294</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 880 704</b>	<b>- 269 625</b>	<b>- 958 857</b>

Le résultat exceptionnel au 1<sup>er</sup> semestre 2024 est principalement impacté par le solde du litige avec Neptune Benson (Cf. § 2.6. Faits marquants).

#### 4.2.5 Impôt sur le résultat

En EUR	30/06/2024 6 mois	30/06/2023 6 mois	31/12/2023 12 mois
Impôts courants	11 757	211 494	- 347 559
Impôts différés	82 739	90 877	238 205
<b>Total :</b>	<b>94 496</b>	<b>302 371</b>	<b>- 109 354</b>

Impôt sur le résultat en EUR	Avant IS	IS	Après IS
Résultat courant avant impôt	1 349 656	- 125 680	1 475 336
Résultat exceptionnel	- 880 704	220 176	- 1 100 879
<b>Résultat Net</b>	<b>468 952</b>	<b>94 496</b>	<b>374 457</b>

<b>PREUVE D'IMPOT En EUR</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2023</b>
Résultat consolidé après impôt	374 457	1 223 725	124 891
Résultat des sociétés mises en équivalence			
<b>Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées</b>	<b>374 457</b>	<b>1 223 725</b>	<b>124 891</b>
<b>Impôt réel</b>	<b>94 496</b>	<b>302 371</b>	<b>-109354</b>
Impôt différé changement de taux au résultat (CRC-99-02)			
<b>Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>468 953</b>	<b>1 526 096</b>	<b>15 537</b>
<b>IMPOT THEORIQUE GROUPE</b>	117 238	381 524	3 884
<b>ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL</b>	<b>-22 742</b>	<b>-79 153</b>	<b>-113 238</b>
<b>JUSTIFICATION DE L'ECART</b>			
Ecart sur bases imposées à taux différent			
Produits (minoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société	-100 000	-82 301	-153 941
Charges (Majoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société			
<b>Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt</b>	<b>-100 000</b>	<b>-82 301</b>	<b>-153 941</b>
<b>SOLDE ECART LIE AUX BASES FISCALES A JUSTIFIER</b>			
Ecart permanent (Résultat non imposé hors dividendes internes)	15 594	3 400	-18 036
Autres bases	538	-7 118	-8 808
Non activation des déficits de la filiales BIO-UV ASIA (cf note 2.4.8)	506	2 899	3 451
Contribution additionnelle à l'IS	0		
Ecart taux d'impôt sur filiale étrangère	60 619	3 967	64 096
<b>Justification de l'écart lié aux bases fiscales</b>	<b>77 257</b>	<b>3 148</b>	<b>40 703</b>
<b>JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL</b>	<b>-22 743</b>	<b>-79 153</b>	<b>-113 238</b>

*Convention de signes : dans la partie relative à la justification des écarts les montants négatifs correspondent à des produits et les montants positifs à des charges.*

*Le produit d'impôt de 100 000 € correspond au crédit d'impôt recherche 2024.*

## 5 Autres informations

### 5.1 Information sectorielle

#### 5.1.1 Documentation et explications sur les différents secteurs d'activité.

Le groupe adresse deux secteurs d'activités distincts dans la désinfection des eaux :

- Le traitement des eaux dites récréatives, aquacoles, municipales et industrielles, dit secteur terrestre. En 2000, le Groupe a lancé la gamme BIO-UV de traitement automatique sans chlore des piscines et spas privés permettant d'adresser le marché dit Récréatif (piscines et spas privées et collectifs). Entre 2002 et 2011, le Groupe a complété ses activités historiques par des gammes de produits permettant d'adresser le marché de la potabilisation, traitement des effluents, des eaux usées et des eaux de process et de la Reuse, dit marché Municipal et Industriel.
- Le traitement des eaux de ballast ou activité « maritime », qui est un marché porté par des exigences réglementaires qui imposent depuis septembre 2017 aux bateaux neufs et pour les bateaux existants à compter de septembre 2019 de disposer d'un équipement de traitement de leurs eaux de ballast. Le Groupe a lancé en 2011 le développement d'un système de traitement des eaux de ballast (BIO-SEA) qui a abouti à l'obtention de la certification OMI en 2013 et à l'obtention de la certification US Coast-Guard (USCG) en juin 2018. BIOUV-group améliore constamment sa gamme et ses services pour mieux répondre aux évolutions du marché.

## 5.1.2 Décomposition des principales données financières par secteur d'activité :

Ventilation du chiffre d'affaires :

Nature des activités		30/06/2024 6 mois		30/06/2023 6 mois		31/12/2023 12 mois	
		en KEUR	en %	en KEUR	en %	en KEUR	en %
Chiffre d'affaires	activité terrestre	17 574	79%	17 838	74%	30 128	70%
Chiffre d'affaires	activité maritime	4 610	21%	6 386	26%	13 006	30%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Total</b>	<b>22 184</b>	<b>100%</b>	<b>24 224</b>	<b>100%</b>	<b>43 134</b>	<b>100%</b>

Le chiffre d'affaires de l'activité terrestre est quasi stable entre le 1<sup>er</sup> semestre 2024 et le 1<sup>er</sup> semestre 2023 avec des différences notoires de trajectoire entre les activités (piscine en diminution, activité industrielle en forte croissance) et zone géographique (croissance soutenue sur l'export).

Sur l'activité maritime, le recul du chiffre d'affaires se poursuit en raison de la fin du marché du retrofit.

Les outils d'analyse en place ne nous permettent pas à ce jour de communiquer sur la ventilation des immobilisations ou des actifs employés par zone géographique et par secteur d'activité ainsi que sur la ventilation du résultat d'exploitation après DAP des écarts d'acquisition par zone géographique ou par secteur d'activité selon le mode d'organisation choisi par la société

## 5.2 Engagements hors bilan

### 5.2.1 Engagements hors bilan reçus

Néant

Aucune transaction matérielle n'a été réalisée avec des entreprises non consolidées ou des parties liées.

### 5.2.2 Dettes garanties par des suretés réelles

Hypothèque consentie par un tiers à hauteur de 892 742 € à la clôture pour le leasing immobilier sur le bâtiment à usage commercial au 30 juin 2024, montant inchangé.

### 5.2.3 Engagements hors bilan accordés

Au 30/06/2024

- Engagements donnés auprès de la Banque CIC :
  - Caution et garantie de marché : 41 476 €
  - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 000 000 €
- Engagements donnés auprès de la SG :
  - Caution marché étranger : 43 878 €

- Engagements donnés auprès de la BNP :
  - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 845 000 €
- Engagements donnés auprès de la HSBC :
  - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 000 000 €
- Engagements donnés auprès du Crédit Agricole :
  - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 2 210 000 €
- Engagements donnés auprès de la Banque Populaire :
  - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 240 000 €

Nantissement des titres de la société Corelec au profit du Crédit Agricole (5 M€), de la Banque Postale (5 M€) et de France Economie Réelle (5 M€) - garantie formalisée par actes séparés dans le cadre d'une convention inter créanciers.

#### Au 31/12/2023

- Engagements donnés auprès de la Banque CIC :
  - Caution et garantie de marché : 52 933 €
  - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 200 000 €
- Engagements donnés auprès de la SG :
  - Caution marché étranger : 224 309 €
- Engagements donnés auprès de la BNP :
  - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 845 000 €
- Engagements donnés auprès de la HSBC :
  - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 000 000 €
- Engagements donnés auprès du Crédit Agricole :
  - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 2 210 000 €
- Engagements donnés auprès de la Banque Populaire :
  - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 240 000 €

Nantissement des titres de la société Corelec au profit du Crédit Agricole (5 M€), de la Banque Postale (5 M€) et de France Economie Réelle (5 M€) - garantie formalisée par actes séparés dans le cadre d'une convention inter créanciers.

### **5.3 Evènements postérieurs à la clôture**

Règlement du litige avec Neptune Benson dont l'impact financier a été comptabilisé dans les comptes arrêtés au 30 06 2024 (Cf. §2.6 Faits marquants).